

**Rapport du Président**

Séance publique du  
vendredi 24 juin 2016

**6<sup>ème</sup> Commission**  
N° CG-2016-3-6-1

**Service instructeur**

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage  
politiques publiques

**Service consulté**

**EXERCICE 2015 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA REGIE  
DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Résumé : Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2015 à la section d'investissement.

Au cours de l'année 2015, 3 turbines ont été installées sur le canal du Rhône au Rhin.

A la suite de retards techniques, la mise en fonction de ces turbines a été tardive et l'installation de 3 turbines supplémentaires retardée. C'est la raison pour laquelle les comptes enregistrent un excédent d'investissement de 1 123 982.74 €.

Par ailleurs, la section de fonctionnement enregistre un excédent de 65 810.91 €, lié exclusivement à la régularisation des arriérés dus par les acheteurs de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques installés sur 4 collèges. C'est donc un résultat exceptionnel.

En conséquence il est proposé d'affecter ces excédents au financement des investissements prévus en 2016/2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver définitivement le résultat de fonctionnement d'un montant de 65 810.91 € affecté en réserve d'investissement par anticipation au budget primitif 2016 et d'affecter ce résultat en réserve d'investissement, nature 1068 ;
- d'approuver le résultat d'investissement de 1 123 982.74 € qui a fait l'objet d'une inscription par anticipation en solde d'exécution excédentaire au budget primitif 2016 et d'affecter ce résultat en solde d'exécution excédentaire, nature 001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN